

bill est amorcé, on ne l'a pas encore adopté, parce qu'un groupe très important du parti républicain s'est ravisé et en suppute les résultats. Il a constaté qu'advenant la fermeture du marché américain à nos produits agricoles, nos achats aux Etats-Unis vont décroître. Ce projet de loi n'est pas une mesure de protection contre le Canada seulement, mais contre l'univers. Il arrive cependant que le Canada est le seul pays atteint, et le peuple américain, surtout les manufacturiers, commencent à reconnaître que nos achats chez lui vont diminuer si nous n'avons pas la faculté de leur vendre nos articles. Nos statistiques sont là pour le prouver. Les Américains se rendent compte que leurs exportations subiront une forte baisse si nous ne pouvons obtenir un marché libre pour nos produits. Durant la dernière année civile, les exportations des industriels américains dans trois pays, en Angleterre, au Japon et au Canada, ont accusé une moins-value approximative de \$1,500,000,000 sur l'année précédente, soit environ \$5,000,000 par jour ouvrable. Faut-il s'étonner que la République voisine hésite au sujet de l'attitude à prendre à l'égard de son tarif permanent? On avait d'abord supposé que ce dernier tarif opérerait une forte réduction dans le tarif Fordney, et avant que ce projet devienne loi, nous avons le spectacle de notre gouvernement qui se rend aux Etats-Unis pour ouvrir la question d'un pacte de réciprocité. Je crois, honorables messieurs, qu'il aurait mieux valu différer d'un an cette démarche. En effet, les élections à la Chambre des représentants au Sénat auront lieu cette année dans un certain nombre d'Etats. Nous soulevons de nouveau nos voisins et leur permettons d'affirmer que le Canada désire encore la réciprocité, ce qui les mettra en garde, pour tenir leur promesse aux cultivateurs de l'Ouest américain, et leur fera tirer la conclusion que leur tarif permanent doit être élevé afin d'empêcher l'importation des produits agricoles canadiens. Par conséquent, il aurait, à mon sens, été préférable d'user d'un peu de patience et d'attendre les événements.

Je sais parfaitement bien que beaucoup de membres du gouvernement actuel ne favorisent pas plus la réciprocité avec les Etats-Unis qu'ils ne la favorisaient en 1911. Je pense que nous finirons par obtenir un certain régime de réciprocité avec les Américains. Ce ne sera cependant pas à l'égard des produits naturels de la ferme, car les Etats-Unis invoqueront le *quid pro*

L'hon. M. TURRIFF.

quo et exigeront la réciprocité pour certains objets fabriqués américains. Voilà le traité qui devrait intervenir. J'affirme donc que les manufacturiers canadiens sont ceux qui souffriront le plus pour ne pas avoir accepté le projet de réciprocité de 1911, qui ne les atteignait pas plus qu'il ne leur portait préjudice.

L'honorable M. DAVID: L'honorable sénateur me permettra-t-il de lui poser une question?

L'honorable M. TURRIFF: Certainement.

L'honorable M. DAVID: Le discours de l'honorable représentant m'intéresse. Advenant le refus des Etats-Unis de nous accorder la réciprocité, qu'advient-il? Ouvrons-nous nos marchés?

L'honorable M. TURRIFF: Oui. Mon honorable ami ne conseillera certes pas d'interdire aux Etats-Unis la vente de leurs produits au Canada, si nous échouons à obtenir la réciprocité. Quel en serait le résultat pour le cultivateur et l'ouvrier? Ce serait forcer le cultivateur à acheter les articles nécessaires à la ferme au prix fixé par le manufacturier canadien. Dans les conditions mentionnées par mon honorable ami des Milles-Iles (l'honorable M. David), je prétends, en harmonie avec la politique progressiste, que si nous devons abaisser les droits sur tous les articles importés de la Grande-Bretagne, nous devrions augmenter sa préférence. Et si les Américains interdisent les exportations du Canada, nous devrions accorder à la Grande-Bretagne l'absolue entrée en franchise. En effet, si les Etats-Unis empêchent l'introduction de nos produits agricoles, où trouverons-nous un débouché? Telle serait ma proposition, qui serait le meilleur moyen de faire face à la situation, et il est très possible que les conditions mentionnées par mon honorable ami des Milles-Iles se réalisent, mais je suis très sceptique à ce sujet.

J'ai remarqué que le discours du trône est muet à l'égard du remaniement électoral. Je puis comprendre que cette mesure ne concerne pas un très grand nombre de gens. Cette Chambre ne devrait pas oublier, toutefois, que jusqu'à ce remaniement, l'Ouest, comme toutes les autres parties du Canada, est représenté à la Chambre des communes d'après le recensement de 1911, survenu il y a onze ans. Notre population des prairies aurait droit, je crois, à douze ou treize représentants de